

Le carnet de FS

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **70 (1982)**

Heft [2]

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-276358>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

femmes

suisses et le mouvement féministe

Soutenu par l'Alliance de sociétés féminines suisses et l'Association suisse pour les Droits de la Femme

Adresse du journal :
Case postale 194,
1227 Carouge/GE

Présidente du Comité du journal :
Simone Chapuis

Rédactrice responsable :
Corinne Chaponnière

Equipe de rédaction :
Jacqueline Berenstein-Wavre
Perle Bugnion-Secretan
Simone Chapuis
Martine Grandjean
Bernadette von der Weid

Rédaction, services de presse :
Corinne Chaponnière,
(022) 20 86 45

Administration et abonnements :
Edwige Tendon, (022) 42 03 15

CCP : 12-11 791

Publicité :
Publi-Annonces SA,
rue du Mail 22,
1205 Genève, (022) 28 05 77/78

Impression :
Etablissements
Ed. Cherix et Filanosa SA, Nyon

Editeur :
Association «Femmes suisses et le mouvement féministe» fondée en 1912, Genève

Abonnements :
1 an : Suisse Fr. 30.—
Etranger : Fr. 35.—
renouvelés d'office, sauf dénonciations préalables

Prix du numéro : Fr. 3.—

Copyright :
Femmes suisses ©, 1982

En cette période de l'année, l'administratrice n'est pas au vert, même si elle ne pense qu'à ça...

VERT, comme les feuilles qui n'attendent pas le rappel de dame Nature pour se déployer


VERT, comme un bulletin de versement, comme un


Renouvellement d'abonnement


Au fait, avez-vous déjà renouvelé le vôtre ?


FEMMES SUISSES
CCP 12-11791 Carouge/GE


Le carnet de FS


 **Notre concours de contes** féministes a remporté un vif succès puisque plus de 70 contes et histoires nous sont parvenus. Le jury délibère actuellement. Il est composé de Mousse Boulanger (présidente de l'Association suisse des écrivains), Mireille Küttel (écrivain), Ghislaine Vautier (spécialiste de littérature enfantine : « Mon ami Pierrot »), Christiane Mathys-Reymond (notre chroniqueuse littéraire) et Corinne Chaponnière (notre rédactrice en chef). C'est dans le prochain numéro que paraîtra le conte gagnant !


 **En France**, une jeune femme de 24 ans, Monique Cavalier-Delgado, a été nommée « patron des douaniers » de l'aéroport Charles de Gaulle. « L'aéroport de Roissy est un bien gros morceau », reconnaît-elle, mais ajoute aussitôt « rien ne sert de s'effrayer à l'avance. Nous verrons bien... »


 **Une Anglaise**, Ruth Lawrence, est encore autrement plus « précoce » : âgée de 10 ans, elle est arrivée première au concours d'entrée, section mathématiques, de l'Université d'Oxford, devant 533 candidats de huit ans de plus qu'elle au minimum. Surdouée ? Non : « paternelle » ! Son père, ingénieur, a cessé de travailler quand elle avait quatre ans pour prendre en charge son éducation, avec force géométrie et algèbre au programme. Avis aux amateurs...

 **Espérons que ça porte chance.** Il est prévu de créer un comité de *treize* membres pour contrôler l'application de la *convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*. Cette Convention internationale est entrée en vigueur en septembre dernier, après la ratification d'un vingtième pays. Pour la formation de ce comité de contrôle, il est dit qu'il devra tenir compte dans sa composition de la répartition géographique « et comporter un certain nombre de femmes ». C'est gentil d'y avoir pensé !

 **Le Nouveau « F Magazine »** fait du genou à « Cosmo » et de l'œil à « Marie-Claire », comme s'il n'y avait décidément plus rien à tirer du vieux citron féministe... Ça *eut* payé — mais ça paye plus, alors on passe à autre chose. (voir *Une opinion*).

 **C'était pourtant simple** mais il fallait y penser : comment se débarrasser de la question de l'avortement le plus proprement du monde ? En décidant, comme l'a fait la commission du Conseil national, d'attendre de voir de quoi il en retournerait avec l'initiative « Pour le droit à la vie ». Et le droit de choisir, lui, il peut attendre longtemps.

 **Bon anniversaire** à *Terre des Femmes*, qui a fêté en janvier sa cinquième année d'existence. Fidèle aux buts qu'elle s'est donnés, *Terre des Femmes* n'a pas cessé d'encourager la solidarité entre femmes d'horizons et d'expériences différents, et d'être toujours disponible pour tendre la main à toute forme de détresse. *Terre des Femmes*, c'est de la solidarité « appliquée » : les actions qu'elle a mené pendant ces cinq dernières années est la preuve de sa nécessité.

 **Une tragique affaire** d'erreur médicale est sortie récemment dans les journaux : une femme a subi *sans son consentement* l'ablation totale des seins, à la place de l'opération prévue qui consistait en l'ablation des glandes mammaires seulement. Les journaux qui relatent l'affaire concluent leur article en citant la jurisprudence du TF : « Vu la mutilation subie et l'âge de la demanderesse, il s'agit là d'une somme très importante » : la somme pour réparation de tort moral est de 25 000 francs, et l'âge de la femme est de 54 ans. Que faut-il comprendre ? Que la somme est importante au vue de l'âge « déjà avancé », ou « encore jeune » de la demanderesse ? « Vu » signifie-t-il ici « parce que » ou « bien que » ?

**POUR LE RECEVOIR CHEZ VOUS
ABONNEZ-VOUS !**

1 année

Fr. 30.—

NOM : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

N° postal et lieu : _____

J'ai eu ce journal : par une connaissance Au kiosque
A renvoyer à FEMMES SUISSES, case postale 194, 1227 Carouge